

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue des Foyers à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant une livraison de cuisine. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

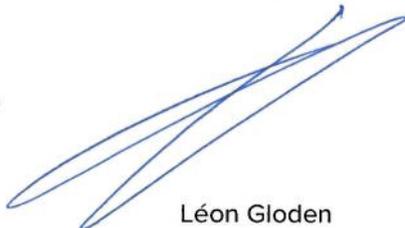
Lieu : **rue des Foyers**
Début : **Mardi 02 mai 2023 à 07h00**
Fin : **Mercredi 03 mai 2023 à 18h00**
Motif : Livraison de cuisine
Règlement : GRE-079-2023

Grevenmacher, le 28 avril 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carine Majerus

Le bourgmestre


Léon Gloden

